



PRESIDÊNCIA DO CONSELHO

Gabinete do Ministro

Lisbonne, le 18 mai 1962.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement portugais s'est toujours vivement intéressé à tous les efforts ayant pour but de rendre plus étroite la collaboration entre les pays qui en Europe, aussi bien que dans d'autres Continents, entendent travailler en commun, tant pour atteindre des objectifs pratiques sur le plan économique que pour assurer la défense des principes de la civilisation occidentale.

C'est pourquoi le Portugal a été un des membres fondateurs de l'OECE, ainsi que de l'OTAN, et qu'il donne à présent son concours à l'oeuvre de l'OCDE.

Suivant la même ligne de pensée et d'action, tout en ayant particulièrement en vue une coopération aussi intime que possible entre pays européens, le Gouvernement portugais désirerait maintenant participer aux efforts en cours pour étendre à des pays qui ne sont pas signataires du Traité de Rome, sous la forme considérée la plus adéquate, des bénéfices et des obligations découlant de ce Traité et des dispositions qui le complètent.

Dans cet ordre d'idées, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Gouvernement portugais, la demande d'ouverture de négociations entre mon pays et la Communauté Economique Européenne. Ces négociations pourraient avoir lieu au moment que la Communauté ju-

Son Excellence

Monsieur Maurice Couve de Murville,
Président du Conseil de la Communauté Economique Européenne
Bruxelles



PRESIDÊNCIA DO CONSELHO

Gabinete do Ministro

gerait le plus approprié et auraient pour but d'établir les termes de la collaboration que mon Gouvernement voudrait voir s'établir, dans un avenir prochain, entre le Portugal et l'ensemble des pays représentés dans le Conseil sous votre Présidence.

En vous exprimant la confiance de mon Gouvernement dans le résultat de ces négociations, je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

LE MINISTRE D'ETAT

José Gonçalo Corrêa de Oliveira

José Gonçalo Corrêa de Oliveira